



## Déclaration CCE vendredi 23 février 2018

Le CCE vient d'être consulté sur le principe de l'indépendance du groupe Arkéa vis-à-vis de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Cette alternative d'indépendance, avec l'abandon de l'usage de la marque Crédit Mutuel, et tout en restant un groupe Coopératif et Mutualiste, a été posée suite à de nombreuses années de conflit. Ce conflit est arrivé aujourd'hui à un point de non-retour (événements au CMMC depuis l'été dernier, ordonnances de la CNCM vis-à-vis de la stratégie du groupe Arkéa, procédure de sanction à l'encontre des dirigeants d'Arkéa, etc.).

Tous les élus CCE affiliés à des organisations syndicales nationales centralisées (CFDT, SNB, UNSA et CGT) ont pris acte du projet.

Le Syndicat ASISA (Association Syndicale Indépendante des Salariés Arkéa), en tant qu'organisation syndicale de plein droit, marque son étonnement devant cette simple prise d'acte. Nos élus, antérieurement membres d'une organisation syndicale centralisée, ont refusé l'an dernier l'allégeance à leur bureau national en défendant les intérêts des salariés du groupe. Quoi de plus normal pour nous, aujourd'hui, que de soutenir le projet d'indépendance qui refuse de se soumettre à une présidence nationale, dont le but est de mettre la main sur un groupe économiquement dynamique et créateur d'emplois de haute technicité sur un territoire éloigné des centres de décisions parisiens ?

L'analyse et les arguments présentés dans l'avis du CCE ne sont basés que sur des suppositions économiques, des promesses sans garantie de la CNCM, et une totale absence de prise en compte de l'avis des salariés.

La Direction du Crédit Mutuel Arkéa nous a fait part d'une toute autre analyse, bien plus crédible, et d'un projet en adéquation avec le maintien et le développement de l'emploi sur nos territoires historiques.

L'avis rendu fait état d'« *affirmations unilatérales de la Direction du groupe Arkéa* ». Nous avons pourtant entendu au sein de l'instance une argumentation détaillée étayant ces affirmations. Plus important à nos yeux, il nous a été remonté par des salariés, eux-mêmes impliqués dans des échanges avec la CNCM, ou chargés de répondre aux demandes de celle-ci, des éléments nous convainquant de l'impossibilité de continuer à travailler avec un organe central partial dont l'objectif de rationalisation (nommé "unification" par pure courtoisie de la part de la CNCM) ne fait aucun doute.

Enfin, nous regrettons que les débats en CCE se soient focalisés quasi-uniquement sur les aspects statutaires et financiers du projet, certes importants, mais concernant plus les sociétaires que les salariés, que les élus du CCE ont pourtant pour mission de représenter. D'ailleurs, dans l'avis rendu, nous constatons que sur trois pages, seule une ligne concerne le « *maintien des emplois, du contrat social actuel et de la convention collective de l'UES Arkade* » ...

Le Syndicat ASISA soutient donc le projet d'indépendance du groupe Arkéa vis-à-vis de la CNCM et souhaite que cette déclaration soit annexée à l'avis de l'instance pour transmission aux conseils d'administration.